

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 mai 2020

SEANCE PUBLIQUE

N° - VOIRIE –Rue des Cloutiers n° 5 et de la Forge (anciennement Stembert) – Echange de terrains sans soulte – Approbation du plan de mesurage - Avis de la Section de Mr. DEGEY, Echevin

LE CONSEIL,

Vu les articles L 1122-30 et 1223-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que le livre premier de la troisième partie du même code relatif à la tutelle ;

Considérant le mail du 03 juillet 2019 de la S.P.R.L. SOTREZ-NIZET précisant que :

- il convient de déterminer les limites de la parcelle cadastrée 4^{ème} Division, Section B, n° 1194H, sise Rue des Cloutiers 5 à 4801 STEMBERT ;
- elle a repositionné la limite entre la parcelle susvisée et la parcelle cadastrée 4^{ème} Division, Section B, n° 1197G, sise Rue de la Forge 2A+ à 4801 STEMBERT, appartenant à la Ville de Verviers (Ecole Pierre Rapsat) ;
- la propriétaire de la parcelle sise Rue des Cloutiers 5 souhaiterait construire un garage ;

Considérant le mail du 17 juillet 2019 de la S.P.R.L. NDS Architecture demandant si un échange de parcelles entre la Ville de Verviers (lot sous forme de triangle) et Mme CHALSECHE (lot sous forme d'un trapèze) peut être envisagé afin de retrouver un alignement des façades existantes (école Pierre Rapsat) et projetées (garages) ;

Considérant le mail du 04 octobre 2019 du Service Technique Provincial de Liège, précisant que :

- la Rue de la Forge correspond à l'ancien chemin vicinal n°2, étant précisé que cette voirie a fait l'objet d'un plan d'alignement approuvé par A.R. du 29 mai 1877 et que la propriétaire devra s'y conformer pour construire son annexe ;
- il n'a pas de remarques à formuler sur le plan dressé par la S.P.R.L. SOTREZ-NIZET, lequel définit la limite de propriété à front de voirie d'après le cadastre, à défaut d'autres documents probants ;

Considérant l'avis du Département Technique du 27 novembre 2019, marquant son accord pour un échange, à titre gratuit, de terrains entre la propriétaire de la parcelle cadastrée 4^{ème} Division, Section B, n° 1194H, sise Rue des Cloutiers 5 à 4801 STEMBERT et la Ville de Verviers, propriétaire de la parcelle cadastrée 4^{ème} Division, Section B, n° 1197G, sise Rue de la Forge 2A+ à 4801 STEMBERT (Ecole Pierre Rapsat) et demandant d'adresser un courrier à la S.P.R.L. NDS Architecture et la S.P.R.L. SOTREZ-NIZET, afin d'obtenir un plan de mesurage complet des surfaces à échanger sans soulte ;

Considérant l'accord du Département Technique du 17 janvier 2020 sur le plan de mesurage dressé, le 05 décembre 2019, par la S.P.R.L. SOTREZ-NIZET ;

Vu le rapport du Service des Travaux publics en date du 10 mars 2020 ;

Vu l'avis émis par la Section de Monsieur l'Echevin DEGEY, en sa séance du 25 mai 2020 ;

Par * voix contre * et * abstentions ;

DECIDE

- d'approuver le plan de mesurage dressé, le 05 décembre 2019, par le Bureau d'Etudes SOTREZ-NIZET, plan enregistré dans la base de données des plans de délimitation sous le numéro de référence : 63074-10365 ;
- marquer son accord de principe quant à l'échange, sans soulte, du :
 - morceau de terrain cadastré 4^{ème} Division, Section B, n° 1194H partie, d'une superficie de 8m², repris sous teinte gris clair, sise Rue des Cloutiers 5 à 4801 STEMBERT, à verser au domaine public communal de la Ville de Verviers ;
 - morceau de terrain cadastré 4^{ème} Division, Section B, n° 1197G, sise Rue de la Forge 2A+ à 4801 STEMBERT (Ecole Pierre Rapsat), appartenant à la Ville de Verviers, d'une superficie de 2m², repris sous teinte gris foncé, à annexer à la parcelle cadastrée 4^{ème} Division, Section B, n° 1194H ;
- de solliciter auprès de la demanderesse, à savoir Madame CHALSECHE, un projet d'acte en vue de procéder à la signature de l'acte ;
- de transmettre la présente délibération à Madame CHALSECHE, pour information, et à Mr. le Directeur financier.

PROJET soumis au Conseil communal